

Mise en valeur du centre ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Au cours de la séance du 24 mai 1993, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Aujourd'hui, une nouvelle demande d'engagement à hauteur de 209 445 F est soumise au Conseil Municipal. L'adoption de ces nouvelles demandes porterait à 105 le nombre de façades qui auront ainsi été subventionnées durant le présent mandat. On notera que sur ce chiffre, 58 (soit environ 55 %) l'auront été depuis la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires (depuis deux ans).

Sur ces 58 demandes, 65 % l'auront été dans les secteurs opérationnels (subvention 20 %). Le secteur «Grande Rue» représente à lui seul 54 % des demandes effectuées dans les secteurs opérationnels. C'est la raison pour laquelle on constate dans ce secteur, principalement dans la Grande Rue, de nombreux linéaires conséquents de façades ravalées, principal objectif de l'opération «Besançon nettoie ses façades».

Actuellement, la Ville est saisie des demandes suivantes :

Proposition d'attribution d'une subvention de 10 % dans le cadre des secteurs non-opérationnels				
Immeuble	Propriétaire ou mandataire	Devis	Taux	Subvention proposée
13, rue Richebourg	M. GUILLON 15, rue Richebourg - Besançon	8 029 F	10 %	802 F
43, quai Veil Picard	M. PARISOT 43, quai Veil Picard - Besançon	16 903 F	10 %	1 690 F
14, rue Rivotte	M. MOUGIN 14, rue Rivotte - Besançon	51 046 F	10 %	5 104 F
6, rue du Clos Saint-Amour	M. FUHRER 6, rue du Clos Saint-Amour - Besançon	39 746 F	10 %	3 974 F

Proposition d'attribution d'une subvention de 20 % dans le cadre des secteurs opérationnels				
Immeuble	Propriétaire ou mandataire	Devis	Taux	Subvention proposée
115, Grande Rue	Mme THALER 115, Grande Rue - Besançon	48 882 F	20 %	9 776 F
117, Grande Rue	M. CHAUVIN 117, Grande Rue - Besançon	79 639 F	20 %	15 927 F
132, Grande Rue	M. CHAUVIN 117, Grande Rue - Besançon	70 486 F	20 %	14 097 F
17, rue Bersot	M. MOREL 24 C, rue Lapret - Besançon	16 615 F	20 %	3 323 F
20, rue des Granges	Mme GIRAUD 19, avenue Droz - Besançon	51 343 F	20 %	10 268 F
4, rue de la Bibliothèque (subvention complémentaire pour prestations imposées par la Ville)	Accueil Saint-Maurice M. BETARD 15, rue de Besançon 25320 Montferrand-le-Château	14 991 F	20 %	2 998 F
30 - 32, Grande Rue	Cabinet BENOIT 4, rue d'Alsace - Besançon	27 467 F	20 %	5 493 F
8, rue Pasteur	École Sainte-Ursule - CENTREL Boulevard Diderot - Besançon	100 848 F	20 %	20 169 F
11, rue Pasteur	École Sainte-Ursule - CENTREL Boulevard Diderot - Besançon	269 572 F	20 %	53 914 F
61, Grande Rue	Mme NANNICINI 61, rue des Granges - Besançon	66 590 F	20 %	13 318 F
16 bis, rue Charles Nodier	M. HAKKAR 11, rue Fanard - Besançon	27 000 F	20 %	5 400 F
118, Grande Rue	M. DORION 24, rue des Vignes 25870 Auxon-Dessous	24 313 F	20 %	4 862 F
Angle rue Charles Nodier - rue du Porteau	SEDD 6, rue Louis Garnier - Besançon	68 594 F	20 %	13 718 F
26, rue Charles Nodier et 1, rue du Porteau	SEDD 6, rue Louis Garnier - Besançon	110 062 F	20 %	22 012 F
16, rue Charles Nodier	Mme MOUREAUX 14, rue de Dole - Besançon	13 000 F	20 %	2 600 F
Total général		209 445 F		

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la proposition d'attribution de ces subventions, qui seront financées sur les crédits du budget 1995, au chapitre 914.130.82017.30100.

M. LE MAIRE : M. NACHIN n'est pas d'accord parce qu'il ne veut pas nettoyer les façades pendant qu'il y est encore, c'est bien cela ?

M. NACHIN : C'est exactement cela ! Je vois que vous savez très bien ce que je pense sur cette question. J'intervenais pour donner une illustration de ce que je dis chaque fois lorsque l'on donne des subventions pour le ravalement des façades, à savoir qu'il faut d'abord commencer par réduire considérablement les causes de la pollution en particulier la circulation automobile avant de faire le ravalement des façades puisque cela ne dure pas longtemps. Je citais très souvent dans la rue où j'habite l'immeuble du Saint-Jean qui a été ravalé il y a quelques années. Je peux citer un autre exemple : au 127, Grande Rue l'immeuble a été ravalé entre décembre 1987 et janvier 1988, on ne voit pas de différence avec les immeubles voisins et en particulier avec le 131 et le 131 bis qui a été ravalé en novembre 1991. Alors si vous passez, le 127 est l'ancien hôtel de Clermont, comparez avec les immeubles voisins, on ne voit pas de différence et les immeubles voisins n'ont pas été ravalés. Cela veut dire qu'en l'espace de quelques années, le travail qui a été fait finalement est à refaire. Je dis qu'il faut commencer par réduire considérablement la circulation dans les quartiers où on fait le ravalement. C'est vrai que les immeubles ravalés sont superbes mais il ne faut pas gaspiller l'argent des propriétaires et de la Ville dans la mesure où elle donne des subventions.

M. LE MAIRE : Je crois que cela ira mieux lorsque le tunnel sera terminé.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, adopte les propositions du Rapporteur.